

ASIP

Schweizerischer Pensionskassenverband

Association Suisse des Institutions de Prévoyance

Associazione Svizzera delle Istituzioni di Previdenza

2016

Rapport annuel

A photograph of a middle-aged man with grey hair and glasses, wearing a dark pinstriped suit, a light blue shirt, and a dark patterned tie. He is standing in an indoor setting with wood-paneled walls. To his right is a large black vase containing a tall arrangement of green grasses and orange flowers. The man is looking towards the camera with a slight smile.

**« En tant que président de l'ASIP,
je m'engage pour des caisses de pension
fortes, gérées dans le respect
du partenariat social ! »**

Nos objectifs

L'ASIP s'engage pour le maintien et le développement de la prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle occupe une place centrale dans le système de la sécurité sociale suisse. Notre objectif principal est le maintien et la sécurité de la prévoyance professionnelle, dans l'intérêt des assurés.

L'évolution démographique, la flexibilisation du travail, les transformations du monde économique en général, et des marchés financiers en particulier, exigent des solutions novatrices. L'ASIP entend donc identifier ces champs d'action suffisamment tôt et s'engager activement pour que des réformes visant à garantir la stabilité de la prévoyance professionnelle à long terme soient mises en œuvre.

L'ASIP souhaite une prévoyance professionnelle libre et organisée de manière décentralisée. Elle exige et encourage donc :

1. Le maintien de la prévoyance professionnelle surobligatoire
2. Une prévoyance professionnelle gérée par les partenaires sociaux
3. Des organes directeurs bien formés et agissant de manière responsable
4. Des conditions cadres équitables et justifiables sur le plan actuariel
5. Une gestion financière efficace des institutions de prévoyance
6. Une prévoyance professionnelle stable à long terme



En couverture: Jean Rémy Roulet, président de l'ASIP

Chers membres de l'ASIP,

En 2016, l'ASIP s'est concentrée sur le projet «Prévoyance vieillesse 2020», les adaptations des plans de financement et de prestations des caisses de pension, la mise en œuvre de diverses révisions de lois, la réalisation de nombreuses formations à l'intention des responsables des institutions de prévoyance ainsi que l'élection d'un nouveau président.



Jean Rémy Roulet
Président



Hanspeter Konrad
Directeur

Le débat concernant l'aménagement de la prévoyance vieillesse a marqué – marqué encore – l'agenda des politiciens et des responsables des caisses de pension. Les médias se sont focalisés sur l'évolution de la situation des caisses de pension, ainsi que sur les discussions relatives à la formulation définitive de la Prévoyance vieillesse 2020.

Au cours des derniers mois, nous avons souligné à plusieurs reprises l'importance capitale du projet «Prévoyance vieillesse 2020». Compte tenu des défis démographiques, économiques et sociaux que vont devoir relever l'AVS et la LPP, le besoin de réforme est avéré. Toutefois, pour qu'une réforme ait, politiquement, des chances de réussir, il faut une certaine «symétrie des sacrifices»: d'une part, la charge financière ne doit pas se répercuter trop fortement sur les jeunes salariés; d'autre part, la révision doit, dans l'ensemble, être socialement supportable pour les plus âgés. Après l'échec de nombreux projets de réforme, tout doit être mis en œuvre pour que cette réforme soit enfin un succès. Car, plus nous attendrons, plus les mesures qui devront être prises ultérieurement seront douloureuses. Les questions de politique sociale sont de plus en plus contestées. Les citoyens, en tant que contribuables ou bénéficiaires de prestations, se sentent directement concernés. Un processus législatif qui présente toutes les conséquences de manière transparente est donc nécessaire.

Nos statuts stipulent que l'association a pour but le maintien et le développement de la prévoyance, gérée par les partenaires sociaux sur des bases décentralisées. Cela signifie que, dans le cadre des débats politiques, l'ASIP n'adopte pas les positions unilatérales des salariés, ni celles des employeurs. En tant qu'association indépendante, nous sommes les interlocuteurs attirés de tous les acteurs dans le domaine de la prévoyance. Pour l'ASIP, il est important que les assurés soient informés de manière exhaustive et transparente. Ils doivent pouvoir s'orienter sur des repères clairement définis.

Les responsables des caisses de pension vont, eux aussi, devoir se confronter aux réalités, à savoir une espérance de vie qui ne cesse d'augmenter et le contexte des taux d'intérêt bas, pour prendre les mesures qui s'imposent. Il s'agit de garantir à long terme la stabilité financière des caisses de pension. Des mesures impopulaires telles que la baisse des taux de conversion ne se décident pas à la légère. Les responsables essaient du reste, dans la mesure du possible, d'amortir ou de compenser les réductions de prestations en renforçant le processus d'épargne et en prévoyant des dispositions transitoires.

Dans l'ensemble, un gros travail de sensibilisation et de persuasion est nécessaire pour renforcer à long terme la confiance des assurés à l'égard du système de prévoyance et leur faire comprendre la nécessité d'une réforme du système de prévoyance. ➤

Prévoyance vieillesse 2020

Au cours des derniers mois, les deux Chambres ont cherché sans relâche des solutions pour l'avenir de la prévoyance vieillesse (cf. *Tour d'horizon sociopolitique 2016*). Dans le cadre de la conférence de conciliation du 14 mars 2017, les représentants des commissions responsables sont finalement arrivés à un consensus, lequel a été adopté lors du vote final du 17 mars 2017. La question de la mise en place de mesures compensatoires accompagnant la baisse du taux de conversion minimal LPP de 6,8 à 6% en l'espace de quatre ans, décidée en raison de l'espérance de vie toujours croissante et de l'évolution sur les marchés des capitaux, aura été jusqu'au bout au cœur du débat. En combinant de manière adéquate la réglementation de la déduction de coordination, des bonifications de vieillesse et du début du processus d'épargne, il aurait été possible de trouver, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, des solutions qui auraient pu garantir le niveau des prestations LPP. Dans ce contexte, l'augmentation de la rente AVS de 70 CHF par mois pour les nouveaux retraités ne correspondait pas à notre scénario idéal. Le Comité s'était déclaré favorable à l'acceptation du projet au Parlement, en vue de rechercher un équilibre entre ses avantages et ses inconvénients. Etant donné que les conditions économiques et démographiques évoluent constamment, une prochaine révision sera en tout cas nécessaire.

Au moment de l'impression du présent rapport, la suite de la démarche politique de l'association n'a pas encore été arrêtée. Après avoir effectué un sondage auprès de ses membres, le Comité décidera de la position de l'ASIP et des interventions futures qui s'imposent d'ici la votation du 24 septembre 2017.

Utilité de notre système de prévoyance

L'évolution actuelle des marchés financiers a relancé le débat sur l'importance du système de prévoyance fondé sur le principe de la capitalisation. Dans un tel système, les intérêts versés aux assurés doivent être financés par les revenus des placements. Or, pour le moment, force est de constater que les marchés financiers – le «troisième cotisant» à côté des sa-

lariés et des employeurs – ne génèrent pas les rendements souhaités et nécessaires. Cet état de fait ne doit cependant pas nous conduire à juger le système de capitalisation avec pessimisme et découragement, et à remettre en question l'existence même du 2^e pilier. Au contraire, il convient de souligner que, même si nous traversons actuellement une période de taux d'intérêt bas particulièrement longue, la prévoyance vieillesse financée par capitalisation, complétée par une AVS basée sur le principe de répartition, constitue un atout précieux, et donc essentiel, dans notre système des trois piliers. La fortune de prévoyance n'est-elle pas l'une des pierres angulaires du bien-être en Suisse? Les capitaux de la prévoyance vieillesse financée par capitalisation s'élèvent à environ 850 milliards de CHF, dépassant ainsi nettement le produit intérieur brut annuel, qui est d'environ 650 milliards (2016).

Le 2^e pilier, qui se fonde sur le partenariat social, bénéficie donc d'un large soutien. Il a fait ses preuves et su résister aux crises – de nombreuses caisses de pension existaient déjà bien avant l'AVS. Il est crucial de pondérer de manière optimale les principes de sécurité, de répartition des risques et de liquidité dans le domaine des placements. Et il faudra résoudre le conflit entre une structure d'engagements axés sur un horizon temps de plusieurs décennies, et donc une stratégie de placement à long terme, et la garantie d'une sécurité maximale. Un déséquilibre entre les rendements attendus et les paramètres de

calcul des prestations prescrites par la loi conduisent à des «pertes sur les retraites» (subventionnement croisé). Des adaptations sont donc nécessaires du côté du financement si l'on veut maintenir l'objectif de prévoyance poursuivi jusqu'ici. La question centrale est de savoir quel poids accorder à la solidarité dans un système de prévoyance financé par capitalisation. Si, pour des raisons purement économiques, on désolidarise trop fortement la prévoyance professionnelle, autrement dit, si on l'individualise, sa caractéristique de collectivité d'assurés toutes générations confondues disparaîtra. Or, l'avantage de la prévoyance professionnelle collective est précisément la répartition temporaire possible des charges entre les générations lors de crises des marchés financiers.

Commission Formation professionnelle et continue



Daniel Dürr
Président
Membres
Martin Bieri
Sabino Di Mambro
Dr Olivier Kern
David Pittet
Franca Renzi Ferraro
Gregor Ruh
Jean-Marc Wanner

Commission Institutions de prévoyance de droit privé



Urs Stadelmann
Président

Membres

Beatrice Fluri
Danilo Follador
Marianne Frei
Dr Katharina Lüthy
Dr Markus Moser
Daniel Ruppen
Emmanuel Vauclair
Dr Hermann Walser

Autres questions de prévoyance

Les nouvelles dispositions légales sur les fondations patronales de bienfaisance à caractère discrétionnaire sont entrées en vigueur au 1^{er} avril 2016 (art. 89a al. 6–8 CC). Cette révision a permis d'adapter les conditions cadres, toutes les dispositions de la LPP n'étant plus applicables. L'obligation d'édicter un règlement sur les liquidations partielles a été ainsi supprimée.

Le 1^{er} janvier 2017, d'autres projets importants relatifs au droit de la prévoyance qui avaient exigé certains travaux préliminaires de la part des caisses de pension (cf. *Tour d'horizon sociopolitique 2016*) sont entrés en vigueur. Citons notamment la nouvelle réglementation du partage de la prévoyance en cas de divorce. Désormais, les prétentions acquises au titre de la prévoyance professionnelle pendant le mariage (de la date du mariage au moment de l'introduction de la procédure de divorce) seront partagées, y compris en cas de divorce après la survenance d'un cas de prévoyance chez au moins l'un des deux conjoints (cf. *Circulaire d'information* n° 104). De plus, lors de la révision des dispositions de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), les prescriptions de coordination dans la LPP et l'OPP 2 ont été adaptées (art. 34a LPP, art. 24/24a OPP 2 et art. 20 LAA).

Taux d'intérêt minimal 2017: 1%

Le Conseil fédéral a abaissé ce taux de 1,25% à 1% pour 2017, conformément à la recommandation d'une majorité de la Commission LPP.

Consultations

Au cours de l'exercice sous revue, l'ASIP a pris position sur divers projets, par exemple la modification de la loi fédérale

sur l'assurance-invalidité (Développement continu de l'AI); la réforme des prestations complémentaires (entretemps, le message à l'intention des deux Chambres préconisant une interdiction des versements en capital dans la LPP a été adopté; le Conseil des Etats est le premier à se prononcer; sa commission a commencé à délibérer en janvier 2017); la révision des dispositions du droit successoral (objectif: séparer clairement la prévoyance professionnelle du droit successoral); les modifications de l'ordonnance relative aux droits de choix de la stratégie de placement par l'assuré (plans 1e); les pré-consultations

de l'Office fédéral des assurances sociales (transferts systématiques des prestations de libre passage dans les IP et prévention des abus lors de la reprise d'un effectif de retraités) ainsi qu'une adaptation de la directive DTA 5, «Exigences minimales lors de l'examen de l'institution de prévoyance».

Politique climatique et caisses de pension

Le thème des «placements durables» occupe une place toujours plus grande dans les caisses de pension. Les acteurs des marchés financiers (banques, investisseurs privés et institutionnels) sont de plus en plus conscients du fait qu'ils financent des émissions de gaz à effet de serre par le biais de leurs investissements. Lors de la consultation sur la politique climatique de la Suisse après 2020, l'ASIP a fait remarquer que l'un des principaux objectifs des caisses de pension était d'obtenir un rendement si possible conforme au marché en acceptant des risques raisonnables. En même temps, en dehors de l'examen des critères de rendement et de risque des diverses catégories de placement, elles tiennent de plus en plus compte des aspects environnemen- ➤

ASIP

Séminaires 2017

13 juin, Zurich
27 juin, Lausanne

ASIP

Formation continue des conseils de fondation 2017

5 avril, Zurich
27 avril, Lausanne
4 juillet, Olten
3 novembre, Zurich
10 novembre, Lausanne

ASIP

Priorités 2017

- Prévoyance vieillesse 2020
- Renforcement de la prévoyance professionnelle par capitalisation dans le système des 3 piliers
- Aides pratiques à la mise en œuvre à l'intention des membres
- Communication interne et externe (*checking*)

Commission Fondations communes



Jean Wey
Président

Membres

Lisa Bernasconi (jusqu'au 31.12.2016)
Rolf Bolliger
Sergio Bortolin
Martin Freiburghaus
Christian Kohli
Florian Theytz

taux et sociaux ainsi que de la gouvernance d'entreprise (critères ESG) dans leurs décisions de placement. Dans ce sens, l'ASIP rejette des directives édictées par le législateur et mise sur des mesures volontaires (comme le préconise du reste l'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR, créée notamment par de grandes caisses de pension en décembre 2015). L'ASIP attire l'attention de ses membres sur ce thème, afin de les sensibiliser et de les informer (p. ex. lors de séminaires ou au moyen d'une vidéo), et soutient la publication du guide de Swiss Sustainable Finance. En une vingtaine d'années, les investissements durables se sont développés, et comptent aujourd'hui de multiples offres qui ne restreignent pas les opportunités de placement et n'obligent pas à renoncer à la performance. L'empreinte CO₂ des sociétés figurant dans le

portefeuille d'actions et d'obligations doit, par exemple, être davantage prise en compte comme critère de décision dans le processus de placement. Mais c'est, en dernier ressort, au Conseil de fondation responsable qu'il revient de décider quel poids donner aux risques d'émissions de CO₂ et – dans un contexte plus vaste – aux autres critères ESG dans le processus de placement.

Fonds suisse pour l'avenir – Motion Graber

Dans le cadre d'une motion déposée par le conseiller aux Etats Konrad Graber, le

Conseil fédéral a été chargé de créer les bases juridiques nécessaires pour que les institutions de prévoyance soient en mesure d'investir dans des placements porteurs d'avenir. Par ailleurs, le Conseil fédéral a été invité à promouvoir un Fonds suisse pour l'avenir, organisé par des représentants de l'économie privée, qui assume, à la demande des

ASIP

Prestations : être bien informé constitue un atout !

En 2016, les exposés, les prises de position et les circulaires d'information suivantes ont été rédigés et envoyés aux membres. Sur notre site web www.asip.ch, vous trouverez toutes nos informations sous la rubrique «Membres».*

LANCEMENT DE L'ANNÉE DE PRÉVOYANCE 2016 SÉANCES D'INFORMATION / SÉMINAIRES

à Zurich et Lausanne avec des conférences sur les thèmes suivants :

- › Politique de prévoyance actuelle: point de la situation et tendances (en particulier, explications concernant le projet «Prévoyance vieillesse 2020»)
- › Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF): encore un texte incompréhensible?
- › LPP 2015: nouvel croissance de l'espérance de vie – conséquences pour les caisses de pension
- › Jurisprudence actuelle
- › Mise en œuvre pratique du partage de la prévoyance en cas de divorce: que faut-il faire d'ici le 31 janvier 2016 (liste de contrôle)?
- › Notre monnaie – votre problème? Perspectives du point de vue des rendements et des risques
- › Placements alternatifs: rôle dans le portefeuille / rapport coûts/bénéfices
- › Le monde des chiffres clés extra-financiers (placements durables)

SÉMINAIRES DE FORMATION CONTINUE POUR LES MEMBRES DES CONSEILS DE FONDATION DES IP à Zurich, Olten et Lausanne

MANIFESTATION DE L'ASIP-PPS

Atelier pour les présidents et les vice-présidents des organes de direction des institutions de prévoyance

AUTRES INFORMATIONS SUR LA GESTION

- › Charte de l'ASIP
 - › Formation des conseils de fondation
 - › Exercice des droits des actionnaires: bref aperçu des services professionnels offerts aux actionnaires actifs / Directives relatives à l'exercice du droit de participation dans les S.A. à l'intention des investisseurs institutionnels
 - › Guide pour les placements des IP
- #### CIRCULAIRES
- › N° 104: Mise en œuvre du partage de la prévoyance en cas de divorce (avec dispositions réglementaires)
 - › N° 105: Frontaliers d'Allemagne: modifications juridiques concernant le traitement fiscal des cotisations versées aux caisses de pension suisses à partir de 2016
 - › N° 106: Paramètres de la prévoyance professionnelle (2017)

ASIP 2016
Assemblée générale
Lucerne, 13 mai



Après neuf années de succès, Christoph Ryter a démissionné de son poste de président de l'ASIP, avec tous les remerciements pour son engagement sans faille. Le Genevois Jean Rémy Roulet lui succède.



ASIP 2016
LANCEMENT de l'année
de prévoyance
 Berne, 12 janvier



Le débat sur les chances et les risques du projet «Prévoyance vieillesse 2020» était au cœur de la traditionnelle manifestation qui, comme toujours, a été fort bien suivie.

ASIP 2016
Formation des organes
de direction des
caisses de pension
 Zurich, 13 avril



Mettre à jour ses connaissances, y compris en matière de gestion, ou aborder les questions de politique de prévoyance – la formation continue est un must aujourd'hui.



ASIP 2016
ASIP Séminaire
 Lausanne, 2 juin



Les experts s'orientent sur les tendances et les révisions de lois, transmettent leur savoir pratique et cherchent des solutions aux problèmes actuels.



institutions de prévoyance, le suivi de ces placements. L'ASIP a toujours fait observer que les caisses de pension n'étaient pas systématiquement opposées à des investissements en capital-risque (soutien à des start-up axées sur les nouvelles technologies). Investir dans l'innovation et la technologie, tout en respectant le droit de la prévoyance, peut aussi générer une valeur ajoutée. Toutefois, la participation à des investissements en capital-risque doit rester facultative.

Dans ce contexte, l'ASIP a participé à une réunion sur la question de la mise en œuvre de la Motion Graber. Dans une «déclaration commune», signée par le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le chef du Département de l'intérieur (DFI), l'ASIP, l'Association suisse des banquiers Swiss-Banking, l'Association suisse d'assurances (ASA) ainsi que par des représentants d'entreprises de capital-risque à Berne, les participants se sont déclarés prêts à développer le marché du capital-risque sur une base volontaire en Suisse. L'ASIP reconnaît la nécessité de chercher des solutions et ne refuse pas la discussion, mais elle signale clairement que ce sont les rendements et les structures de risque des produits proposés qui sont déterminants pour les caisses de pension.

Aspects internationaux

En tant que membre d'associations européennes d'institutions de prévoyance de droit privé et public, nous avons pu évoquer les pratiques et les expériences de la Suisse devant différentes commissions.

Activités de l'association

Au bout de neuf ans, un changement est intervenu à la tête de l'association. Christoph Ryter, lequel la dirigeait avec un engagement sans faille qui l'a renforcée, en tant qu'interlocutrice vis-à-vis de ses membres, du monde politique, mais aussi du public, a été remplacé par le Genevois Jean Rémy Roulet lors de l'Assemblée générale à Lucerne en mai 2016. Né en 1960, Jean Rémy Roulet avait été élu au Comité de l'ASIP en 2013. Il est directeur de la Caisse paritaire de prévoyance de l'indus-

trie et de la construction (CPPIC) à Genève. Christoph Ryter, qui reste vice-président du Comité de l'ASIP, a émis l'espoir que les compétences décisionnelles des institutions de prévoyance restent préservées, et que la valeur ajoutée de la prévoyance professionnelle, l'attachement à l'employeur et l'idée du bénévolat soient reconnus. Pour le nouveau président, priorité doit être donnée aux défis suivants: l'espérance de vie qui ne cesse d'augmenter, l'évolution des marchés financiers, la baisse du nombre de caisses de pension ainsi que la complexité croissante du 2^e pilier.

Dr Markus Moser (vice-président de l'ASIP et président de la commission «Institutions de prévoyance de droit privé») et Beatrice Fluri ont quitté le Comité, avec les remerciements pour leurs bons et loyaux services. Markus Hübscher, directeur de la Caisse de pensions CFF, et Christophe Sarrasin, directeur du Fonds de pensions Nestlé, ont été nouvellement élus au Comité de l'ASIP.

Dr Hermann Walser, ancien président de l'ASIP, a en outre prononcé un discours sur «Les conquêtes de la prévoyance professionnelle au cours des 50 dernières années». Il a notamment fait remarquer que la prévoyance professionnelle s'éloigne de plus en plus de ses concepts fondamentaux, et «qu'il incombe aux organes de direction paritaires d'organiser son système de prestations en tenant compte de prescriptions minimales».

Le dialogue avec les membres joue un rôle central pour l'ASIP. Dans diverses publications, nous avons traité des questions d'actualité. En Suisse romande et en Suisse alémanique, nous avons réalisé plusieurs séminaires et formations continues à l'intention des membres de l'organe suprême, des dirigeants et des collaborateurs des caisses de pension. Outre les questions d'actualité de la politique de prévoyance, il s'agissait de fournir des informations pratiques pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions (cf. Prestations, p. 6). Comme d'habitude, la manifestation de lancement de l'année de prévoyance a été très bien suivie. Les chances et les risques du projet de Prévoyance vieillesse 2020 ont été discutés lors d'une table ronde à laquelle participaient la conseillère nationale Ruth Humbel (PDC) ainsi que les conseillers >

Commission Questions relatives aux placements



Christoph Oeschger
Président

Membres

Benno Flury
Gian Simon Heim
Max-Eric Laubscher
André Laville
Markus Leuthard
Thierry Montant
Dr Andreas Reichlin
Martin Roth
Claude Schafer
Dr Jürg Tobler
Martin Wenk

Commission Institutions de prévoyance de droit public



Jacques-Antoine Baudraz
Président

Membres

Willi Berger
Susanne Jäger-Rey
Susanne Jeger
Norma Magri
Alain Pahud
Stéphane Riesen
Pierre Spocci
Dieter Stohler
Thomas Zeier

nationaux Dr Ignazio Cassis (PLR. Les Libéraux), Dr Sebastian Frehner (UDC) et Jean-François Steiert (PS).

Toutefois, l'avenir de la prévoyance professionnelle dépend aussi de l'implication des assurés. Accroître, avec votre concours, l'impact politique et médiatique de l'ASIP reste l'une de nos tâches permanentes. En particulier, dans la perspective des débats concernant l'avenir de notre système performant de prévoyance vieillesse, survivants et invalidité, nous devons encore sensibiliser davantage les assurés et la population. Nous devons nous focaliser sur des propositions de réforme transparentes et compréhensibles, ainsi que sur la mobilisation des assurés et du public. Le site web de la campagne www.reformeurgente.ch a notamment été créé à cet effet.

En 2016 également, l'ASIP a pu défendre ses intérêts vis-à-vis des milieux politiques, de l'administration fédérale, des autorités de surveillance, de l'économie et des médias. Les thèmes cruciaux de la politique de prévoyance – notamment la «Prévoyance vieillesse 2020» – ont été aussi discutés au sein du groupe parlementaire LPP, sous la coprésidence de la conseillère nationale Ruth Humbel et du conseiller aux Etats Hans Stöckli. En août, lors d'une conférence de presse bien suivie, l'ASIP a appelé tous les acteurs politiques à consentir à des compromis dans le cadre du débat sur la «Prévoyance vieillesse 2020» et s'est élevée contre des visions trop unilatérales en la matière. Nous avons enfin pris position dans divers médias sur des questions d'actualité et nous sommes exprimés à cet égard sur les réseaux de médias sociaux. Cette présence a porté ses fruits, car les messages clés ont été relayés par les médias.

L'ASIP continue d'utiliser *Prévoyance Professionnelle Suisse* comme organe de publication des nouvelles de l'association afin d'élargir son audience. Le Salon professionnel du 2^e pilier, qui s'est tenu du 27 au 28 avril à Zurich, a de nouveau offert une plate-forme de discussion efficace, basée sur des échanges directs entre acteurs de la prévoyance professionnelle.

Point de contact pour les membres de l'ASIP et les médias, le secrétariat leur a fourni de précieux services. Notre directeur a été activement soutenu par Anneliese Zogg, par notre collaborateur scientifique Dr Michael Lauener, ainsi que par Yves-Marie Hostettler, représentant de l'ASIP en

Suisse romande. Nous les remercions cordialement de leur engagement.

Bien qu'elle ne soit pas sans ressentir la consolidation en cours dans le monde des caisses de pension, l'ASIP représente toujours, par le biais de ses membres, environ deux tiers des assurés ainsi qu'une fortune de prévoyance de plus de CHF 500 milliards. Des adhésions à des fondations collectives ou communes, des fusions ou dissolutions en raison de changements au niveau des employeurs, ainsi que des liquidations de fonds de bienfaisance ont entraîné des sorties, compensées en partie par de nouvelles entrées.

Fin 2016, l'ASIP comptait 935 membres (955 en 2015). Forte de cette base solide, elle s'engage en tant que partenaire incontournable dans la formation de l'opinion politique en faisant entendre la voix de ses membres.

Bilan

Les caisses de pension, en tant qu'investisseurs à long terme d'actuellement env. CHF 850 milliards, contribuent largement au développement économique. Mais elles sont tiraillées entre les exigences régulatrices croissantes et un contexte de taux d'intérêt bas persistant qui complique la réalisation des rendements nécessaires pour les prestations de prévoyance définies. Les caisses de pension sont exposées à des attentes croissantes à l'égard des placements, censés obéir aux normes sociales, voire contribuer activement à résoudre les défis à venir, à l'instar du changement climatique. De plus, outre l'importance économique de la prévoyance professionnelle, on souligne de plus en plus, et à juste titre, l'importance qu'elle a pour tout un chacun, une grande part du capital d'épargne des ménages étant liée au 2^e pilier.

Dans ce contexte, une prévoyance professionnelle qui fonctionne a besoin d'acteurs motivés, engagés et se comportant de manière professionnelle à tous les niveaux. Compte tenu de la situation, il est crucial que nous nous mobilisions tous. Le réseautage est capital pour réussir. Nous avons donc besoin de votre soutien. En adhérant à l'association, vous renforcez notre voix et créez les bases nécessaires à nos diverses activités. Nous vous en remercions et espérons pouvoir compter sur vous, à l'avenir également. <

Zurich, mars 2017

ASIP

Comité

(au 1^{er} janvier 2017)

Jean Rémy Roulet, président

Caisse paritaire de prévoyance
de l'industrie et de la construction
(CPPIC)

Christoph Ryter, vice-président

Caisse de pension Migros

Olivier Sandoz, vice-président

Fédération des Entreprises Romandes

Pierluigi Balestra

Fondo di Previdenza per il Personale
dell'Ente Ospedaliero Cantonale

Jacques-Antoine Baudraz

Mercer (Switzerland) SA

Rolf Bolliger

Pensionskasse SHP

Urs Bracher

Pensionskasse SPS und Jelmoli

Daniel Dür

Fonds de garantie LPP

Beatrice Eichenberger Schäpper

Caisse de pension Mettler-Toledo

Markus Hübscher

Caisse de pensions CFF

Birgit Moreillon

Caisse de pensions Banque
Cantonale Vaudoise

Christoph Oeschger

Avadis Prévoyance SA

François Puricelli

Fonds de prévoyance
du Centre Patronal

Christophe Sarrasin

Fonds de pensions Nestlé

Urs Stadelmann

Caisse de pensions Dätwyler Holding

Dieter Stohler

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Gertrud Stoller-Laternser

Caisse de pension des
associations techniques (CPAT)

Martin Paul Wagner

Caisse de pensions du Credit
Suisse Group (Suisse)

Jean Wey

Caisse de pension PKG

ASIP

Représentation des intérêts

(au 1^{er} janvier 2017)

L'ASIP est représentée
dans les organisations et
commissions suivantes:

Commission fédérale LPP

Gertrud Stoller-Laternser

Commission suisse pour les questions
immobilières (CSQI)

Reto Schär

Comité directeur du

Fonds de garantie

Christoph Ryter, Hanspeter Konrad

Forum de prévoyance 2^e pilier

Hanspeter Konrad

Commissions des examens Fachschule

für Personalvorsorge AG

Daniel Dür et pour PVE

Christoph Ryter

Pensions Europe

Jean Rémy Roulet, Hanspeter Konrad

European Association of public sector
pension institutions (EAPSPI)

Hanspeter Konrad

Groupe de travail «Impôts à la
source» de la Conférence des
administrations fiscales cantonales

Urs Stadelmann

Fondation pour la promotion
de l'autoresponsabilité

Hanspeter Konrad

ASIP

Secrétariat

Hanspeter Konrad

Directeur

Anneliese Zogg

Secrétariat

Dr Michael Lauener

Collaborateur scientifique

Yves-Marie Hostettler

Représentant Suisse romande

Réviseurs

Daniel Angst

Corrado Tedeschi

► Impressum Editeur: ASIP, Association Suisse des Institutions de
Prévoyance, Kreuzstrasse 26, 8008 Zurich Rédaction: Hanspeter Konrad,
directeur de l'ASIP, info@asip.ch Photos: Renate Wernli Conception
graphique/Correctorat: clauderotti layout & grafik, Unterägeri Typographie:
Jarmila Erne Production: Niklaus Regli, Zurich Traduction française:
Nicole Viaud, Zurich Lithos: Daniela Hugener, Oberägeri Impression:
Mattenbach AG, Winterthur Tirage: 400 exemplaires

Kreuzstrasse 26 8008 Zurich
Téléphone 043 243 74 15 Fax 043 243 74 17
info@asip.ch www.asip.ch



ASIP AV - 2020 / 2021

→ Anpassung BVG-Mindest-Umwandlung
Jahren von 6.8% auf 6.0%: **Zustimmung**

→ Erhalt des Leistungsniveaus (sonst 12% höhere Beiträge)
- Langfristigen Massnahmen (Kosten: CHF 4.5 Mio pro Jahr)

□ Leichte Senkung des Koordinationsbeitrags von 7/8 auf 3/4 der maximalen einrichtlichen Beitragsanteile 2019 (CHF 21'150)

□ Minimaler Versicherungsbeitrag (CHF 2'000) für 1/2-Berufstätige
□ Entgeltliche Beiträge des Bundesratspräsidenten mit Zustimmung des Bundesrats

□ Erhöhung des BVA-Beitragsanteils von 1/8 auf 1/4